



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsiglio Ecunomicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

Du Mardi 16 décembre 2025 à 10h

Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni le **mardi 16 décembre 2025**, à **10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

- I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 28 novembre 2025 ;**
- II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

2.1 - Projet d'avis 2025-49 relatif au Rapport annuel de développement durable 2025 ;

2.2 - Projet d'avis 2025-50 relatif au Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2025 ;

2.3 - Projet d'avis 2025-51 relatif au Budget primitif 2026 de la Collectivité de Corse ;

2.4 – Projet d'avis 2025-52 relatif au Label “paesi è cità immersivi” : modalités de gouvernance et engagement de la phase préalable de déploiement ;

2.5- Projet d'avis 2025-53 relatif à la Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités « territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires.

III- Point d'étape sur les auto-saisines ruralité et système éducatif ;

IV- Questions diverses.

Étaient présents (32) :

Véronique ACKER-CESARI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Anthony BARTOLI, Gérôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, François

CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURLY, Françoise CIANFARANI, Jean DAL COLLETTI, Nicolas DE PERETTI, Xavier D'ORAZIO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Marie-Jeanne NICOLI, Fabrice OGLIASTRO, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pat O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Marie-Josée SALVATORI.

Etaient présents en visioconférence (13) :

Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Jean CANARELLI, Léon GIACOMONI, René LOTA, Jean-Thomas OLLANDINI, Pierre-Jean RUBINI, Valérie SALDUCCI, Pierre SANTONI, Jean-Dominique SUSINI, Paul TROJANI, Stefanu VENTURINI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (6) :

Christian ANDREANI (*Pouvoir à Jean-Pierre GODINAT*), Magali CANNAC-PADOVANI (*Pouvoir à Cécile LIBERATORE-RUGGERI*), Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI (*Pouvoir à Jean BRIGNOLE*), Jean-Pierre GIUDICELLI (*Pouvoir à Jean DAL COLLETTI*), Laura NOBILI (*Pouvoir à Véronique ACKER-CESARI*), Christian NOVELLA (*Pouvoir à François CASABIANCA*).

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse salue l'Assemblée et demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers ; après constatation du quorum (*44 présents à l'ouverture de séance*), la **Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis la **Présidente** entame son discours d'ouverture de séance :

« *Cari colleghi,*

Avant de commencer cette séance plénière, ayons une pensée pour Antoine Feracci, décédé il y a quelques jours, infatigable militant associatif, animateur actif et créatif de « A Rinascita », qui a su développer et diversifier son action dans de nombreux domaines pour devenir une structure emblématique de la région cortenaise, et plus largement de la Corse ; Rappelons qu'il a siégé au CESECC il y a quelques années. En cette dernière séance plénière de l'année 2025, je veux d'abord saluer notre mobilisation collective pour mener au mieux les missions du conseil : cette année notre rythme de travail a été intense, nous sommes sollicités chaque mois pour produire des avis sur les rapports dont nous sommes saisis, toujours trop tardivement et souvent dans l'urgence. Malgré cela, nous avons répondu aux attentes, grâce à notre démarche pragmatique et à travers notre bonne connaissance du terrain, ce qui nous a permis d'élaborer des documents étayés, argumentés permettant d'adapter au mieux les politiques publiques à la réalité insulaire. Chacun de nous a conscience que l'exercice qui est le nôtre, celui de la représentation des forces vives de l'île, est exigeant mais essentiel parce qu'il nourrit la réflexion démocratique et éclaire la décision publique.

Alors je voudrais vous remercier pour votre engagement dans nos travaux.

Je souhaite également adresser un remerciement tout particulier, à notre équipe administrative menée avec grand talent par Céline AGOSTINI : ce sont des personnes attentives, disponibles qui nous accompagnent au quotidien avec professionnalisme, exigence et bienveillance et qui nous permettent de travailler dans une ambiance détendue et conviviale ; je tiens à leur exprimer au nom de l'ensemble des conseillers, notre reconnaissance la plus sincère, et leur dire combien leur contribution est précieuse et reconnue. Ils sont un pilier indispensable à notre action collective.

L'année 2025 finit comme elle avait commencé dans un contexte international profondément inquiétant que nous ayons maintes fois évoqué et dont la gravité s'impose un peu plus chaque jour :

Comment, en effet ne pas nous alarmer davantage quand ce week-end l'attentat meurtrier antisémite en Australie fait 15 morts et plus d'une trentaine de blessés, rappelant, dans un climat de radicalisation idéologique, combien cette haine meurtrière s'intensifie et circule désormais sans frontières...

Quand, au Chili, un président d'extrême droite, admirateur de Pinochet et dont le père était nazi, est élu, situation qui n'est pas isolée mais qui s'inscrit dans une dynamique mondiale de banalisation des projets autoritaires prospérant sur les peurs, les inégalités et l'épuisement démocratique.

Comment encore ne pas s'alarmer des inondations meurtrières au Maroc qui mettent en lumière les dérèglements climatiques dont les effets ne peuvent qu'aggraver les tensions sociales migratoires et géopolitiques.

Il convient également d'évoquer la crise agricole qui plonge dans le désarroi les agriculteurs dans toute la France et nous y reviendrons plus tard lors de l'examen de la motion déposée par André Angeletti.

Pris ensemble ces événements dessinent un état du monde profondément critique, où la convergence des violences idéologiques, politiques, des dérives autoritaires, des crises environnementales met en péril l'avenir démocratique. Face à l'accumulation de crises et du sentiment d'impuissance qu'elles suscitent, il y a des moyens d'agir néanmoins pour les citoyens, sans prétendre maîtriser seul les bouleversements mondiaux, mais en préservant des espaces de pensée en reconstruisant des formes d'action collective capables de transformer l'inquiétude en engagement : l'enjeu central demeurant en effet la défense incessante et déterminée de la démocratie.

C'est ce que nous tentons de faire à notre modeste niveau au sein de cette assemblée ;

Notre Conseil, a pleinement pris part aux débats qui ont traversé l'île Nous l'avons fait en assumant ce que doit être une assemblée consultative : un espace où l'on pense avant d'agir, où l'on confronte les idées sans les dévoyer, où l'on replace l'intérêt général au-dessus des réflexes partisans.

Face à des défis persistants, nous avons témoigné qu'un territoire traversé par des inquiétudes légitimes, est aussi irrigué par l'énergie de celles et ceux qui, sur le terrain, innovent, entreprennent, et construisent. Dans une société marquée par la polarisation, par les tentatives de déstabilisation, de fracturation encore plus profonde – nous l'avons vu à travers la diffusion du faux rapport du Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) – de notre côté, nous nous attachons à promouvoir les initiatives vertueuses et fécondes,

Je ne détaillerais pas, l'ensemble des domaines dans lesquels nous sommes intervenus, mais je veux préciser, comme je l'ai déjà fait que nous sommes de plus en plus entendus, reconnus et que nous prouvons par la qualité de nos travaux que la participation citoyenne n'est pas une charge, mais une richesse essentielle à la démocratie et à la stratégie publique.

Le CESEC a montré qu'il n'était pas une chambre d'enregistrement, mais un acteur, une vigie, un contre-poids démocratique nécessaire. Et c'est précisément pour cela que certains voudraient l'affaiblir. Car il faut le dire avec force : la remise en cause des CESER, présentée comme une opération de "simplification", en avril dernier, qui risque de revenir dès le début de l'année est en réalité un recul démocratique que nous n'accepterons pas

Supprimer les CESER reviendrait à priver les territoires — et au premier chef la Corse — d'un espace essentiel de dialogue, d'expertise citoyenne et d'intelligence collective.

Le CESEC de Corse constitue non seulement un lien entre la société civile et la Collectivité, mais aussi un outil d'équilibre institutionnel. Et dans une époque où la démocratie représentative montre ses limites, l'existence d'instances consultatives fortes est un enjeu stratégique. Notre récente conférence tenue avec la professeure Wanda Mastor, abordant la place de la société civile en ce début de 21eme siècle dans un monde complexe en était illustration, j'y reviendrai plus tard.

Nous le savons, en 2026, nous aurons à affronter les difficultés structurelles persistantes auxquelles l'île fait face : économie fragile et peu diversifiée, vie chère, crise du logement, pression foncière, tensions sociales, précarité, crise médicale, insuffisance des moyens publics et retards dans les transitions énergétique, écologique et productive. Ces problématiques endémiques, urgences sociales, urgences économiques, urgences environnementales réclament des réponses immédiates, et attendent des décisions , des actions concrètes .Et dans un climat national profondément instable, avec un durcissement du débat public et des contraintes budgétaires très fortes , la collectivité devra absorber davantage de

charges, avec des moyens contraints, alors que la demande sociale augmente, dans un cadre d'action encore plus étroit et plus imprévisible.

Le défi est double : concilier l'impératif de développement économique, avec la nécessité absolue de préserver notre patrimoine naturel et nos ressources essentielles : il conviendra de résoudre les difficultés dans les transports, dans la gestion des déchets, assurer la sécurisation de la ressource en eau, ou encore soutenir l'adaptation de l'île aux risques climatiques croissants tout en favorisant l'épanouissement de tous et la cohésion sociale, avec un soutien nécessaire à la formation, l'éducation, la langue et la culture : Tout cela ne peut se faire sans un document de planification global et opposable ; un projet de société, tel que le PADDUC, dans lequel il faudra, à l'occasion de sa révision -à laquelle nous travaillerons- intégrer tous ces enjeux : développement durable , préservation, émancipation.

Cette année a été marquée par la poursuite des discussions autour du processus institutionnel vers l'obtention du statut d'autonomie, qui cristallise une attente forte : celle de disposer des moyens adaptés aux réalités insulaires, d'un cadre permettant des politiques plus prévisibles, plus efficaces et plus justes. L'évolution institutionnelle est une condition indispensable pour construire des réponses qui ne soient plus seulement cosmétiques, curatives.

Notre conseil a rappelé que l'avenir institutionnel de la Corse ne se résume pas à un débat technique : c'est un changement de paradigme. Une évolution statutaire n'a de sens que si elle renforce la justice sociale, la cohésion, la transparence démocratique — et ne peut se réduire à un slogan, un totem. Des travaux fondamentaux nous attendent donc en 2026.

Le cœur de cette session plénière de décembre est consacré à l'examen de documents stratégiques très importants qui scelleront les orientations de la Collectivité de Corse pour l'année prochaine, Budget primitif et le pacte de gouvernance territoriale mais je voudrais m'attarder pour conclure sur le bilan de l'action pour l'égalité femme/homme qui nous a été présenté par la conseillère exécutive Lauda Giudicelli très mobilisée dans ce combat, dont on sait qu'il est toujours à mener et à recommencer,

Tant que les femmes devront lutter pour leurs droits, tant que la société tolèrera les violences et discriminations, la démocratie restera inachevée,

L'égalité femme /homme n'est pas une option, c'est la condition de l'émancipation de tous et d'une démocratie vivante.

Je vous remercie, chers Collègues, pour la qualité de vos débats et la richesse de vos contributions tout au long de cette année., pour la force collective que vous avez donné à cette institution, preuve de la vitalité de notre instance. »

Puis la **Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

1/Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 28 novembre 2025 :

La **Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, la **Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

Votants : 50

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 28 novembre 2025 est adopté.

*Arrivée de Léon GIACOMONI, en visioconférence

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;

2.1- Projet d'avis 2025-49 relatif au Rapport annuel de développement durable 2025 ;
Rapporteur Charles CASABIANCA pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme »
Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Charles CASABIANCA pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Michèle BARBE tient à souligner comme précisé dans le rapport, la nécessaire association de la profession des architectes à ces projets et notamment à la réflexion du cadre bâti. À ce titre elle rappelle la publication du Palmarès d'architecture réalisé par la Maison de l'Architecture et le Studio Pia, jeune agence d'architecture qui est lauréate d'un prix.

Denis LUCIANI absent en commission, estime qu'il n'y a pas de prise en compte de la problématique démographique alors que pourtant la Corse est l'île la moins peuplée de Méditerranée. De plus, la dimension économique n'est pas non plus mise en avant, compte tenu du contexte économique actuel particulièrement sérieux, dans lequel la Corse est plongée. Aujourd'hui, la prise en compte de cette dimension économique, c'est-à-dire celle qui fait vivre la population, est fondamentale.

La Présidente confirme le caractère essentiel de l'économie, tout en ajoutant qu'ici, ce n'est pas l'objet du rapport.

François CASABIANCA revient sur les annonces effectuées en commission par les services, puisque des modifications profondes seront apportées pour le prochain exercice. En effet, le présent rapport conçu comme une obligation annuelle, ne relate pas les réelles possibilités ni les orientations stratégiques, qui seront laissées aux générations futures. Enfin, ce projet d'avis est équilibré car il pèse ses atouts mais aussi ses lacunes, notamment en termes d'arbitrages entre le développement économique, le développement social et le développement environnemental : des équilibres dynamiques restent à trouver.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 51

NPAV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 51

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-49**.

2.2- Projet d'avis 2025-50 relatif au Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2025 ; Rapporteur Pat O'BINE pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme. »
Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Pat O'BINE pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Hélène DUBREUIL-VECCHI juge ce rapport positif, encourageant et plutôt dynamique, tout en ajoutant que malheureusement ce ne sera pas le dernier. Par ailleurs, elle note la simultanéité de ce rapport avec différents travaux menés en parallèle par l'Etat, les associations mais aussi les communes, par conséquent elle se demande si le rôle du Conseil ne serait pas de réunir ces différents acteurs autour de ces problématiques.

La Présidente considère que les efforts de tous sont nécessaires pour résoudre cette question en débat depuis des centaines d'années, et selon elle, la coordination des actions n'aurait pas de valeur ajoutée ; en revanche, les valoriser semble être une piste à exploiter, notamment pour la journée du 8 mars prochain.

Gérôme BOUDA souhaiterait, ligne 98, intégrer « les filles » à la formation dédiée aux garçons déjà cités afin de ne pas être victime de stéréotypes de genre, mais aussi au regard de ligne 132 qui mentionne l'IVG comme le 1^{er} moyen de contraception du territoire, mettant en exergue le déficit d'information des jeunes filles, qui mériteraient d'être accompagnées dans ce cadre-là.

La Présidente observe que la rédaction en ce sens vise à insister sur la domination patriarcale, avec des petits garçons -surtout dans certaines régions de Méditerranée- qui continuent à être élevés de façon particulière et peu sensible à cette question d'égalité ; cependant, elle consent à modifier le texte en ce sens.

Marie-Josée SALVATORI pour sa part, juge qu'une telle rédaction nierait l'idée générale selon laquelle le principe du patriarcat n'existe pas.

Véronique ACKER-CESARI elle non plus, n'a pas d'avis aussi enthousiaste que ses prédécesseurs, car même si le rapport fait état d'un véritable dynamisme, un volontarisme dans sa présentation : la santé des femmes ne s'arrête pas à l'endométriose, à la contraception, et l'égalité professionnelle s'apprécie au regard des opérateurs publics et parapublics dans leur capacité à créer des organes de direction et de gouvernance qui intègrent les femmes, en témoignent les élections municipales à venir : elle s'interroge en effet sur le nombre de femmes têtes de liste, même si les listes sont paritaires grâce à la discrimination positive imposée. En définitive, que ce soit en termes d'égalité professionnelle, en termes d'égalité d'accès aux organes de gouvernance ou de direction, en termes de santé : on limite la problématique à l'éducation des jeunes. Mais, les problèmes de santé des femmes concernent la procréation mais aussi toutes les phases amont et aval, ainsi que les suivis en matière de certaines formes de cancer, de pathologies cardiovasculaires. Elle estime réducteur de s'enthousiasmer d'une part de la pédagogie à venir en termes de contraception avec la mise en œuvre de certains indicateurs : par conséquent, elle préconise dans la rédaction de cet avis, un propos davantage nuancé.

La Présidente tempère l'enthousiasme dont il serait question, puisqu'elle rappelle la 1^{ère} phrase du projet d'avis qui relate une évolution lente ; à ce titre, elle sollicite Véronique ACKER-CESARI quant à une éventuelle demande d'amendement.

Jean-Pierre GODINAT rejoint l'intervention de Gérôme BOUDA sur la mention supplémentaire « des jeunes filles » car selon lui, cela est important d'ajouter ce critère.

La Présidente revient sur la formulation précise du projet d'avis « *toutefois, il est constaté que beaucoup de jeunes sont encore maintenus dans les stéréotypes de genres par leur éducation* », aussi cela est bel et bien indiqué. La proposition effectuée plus avant était une manière d'insister sur l'éducation des jeunes garçons, car malgré une inégalité hommes/femmes même si les femmes véhiculent aussi des stéréotypes, dans 98% des cas, ce sont les hommes qui commettent des actes de grande violence :

ainsi, il y a peut-être dans le rapport à la violence, un élément à travailler de façon plus précise pour insister particulièrement sur l'éducation des jeunes garçons.

François CASABIANCA juge qu'il convient d'agréger les filles aux garçons, en termes de maintien du stéréotype de genre, cependant la fin du paragraphe vise à insister sur le problème spécifique sur les petits garçons, et il l'estime juste car selon lui, les petits garçons sont toujours prioritaires, et continuent à être élevés dans l'hypothèse où ils représentent l'élément dominateur. La Méditerranée regorge de cas où les femmes sont dans des démarches d'émancipation, c'est la raison pour laquelle il ne faut pas stigmatiser la Méditerranée pour autant, cependant le problème patriarcal est avéré et assorti d'un problème de formation de la virilité pour les petits garçons, avec un décalage très fort -études à l'appui- où le masculinisme finit par tenir lieu de virilité : il faut parvenir à casser ce schéma.

Nicolas DE PERETTI observe pour sa part, 3 éléments : d'abord, s'agissant de l'endométriose, le sujet a avancé mais pas encore pas à la vitesse espérée, notamment sur la prise en compte politique. Par ailleurs, la société dont il est question finalement n'existe plus, car de nombreuses coutumes (le voile par exemple) sont imposées et ne sont absolument pas mentionnées, alors que pourtant il conviendrait d'en parler. Il revient sur son périple à Assises, et rappelle la raison pour laquelle il a souhaité que les éventuels dons se fassent au bénéfice de l'association l'œuvre d'Orient : en effet, ce sont les dernières écoles dans ces pays où des filles musulmanes ont le droit d'être éduquées, sont celles financées par cette association, démontrant, si besoin était, le monde dans lequel, on évolue. Enfin, il y a deux visions car certains, dont il fait partie considèrent que les familles sont plutôt de format matriarcal où le poids des femmes est très fort, n'empêchant en rien de devenir un homme. En conclusion, ce rapport reste positif et démontre qu'il reste beaucoup à faire, au-delà du paritarisme ou de certaines maladies, c'est un sujet sociétal qui ne peut exclure de la réflexion, une partie de la population.

La Présidente considère que ce travail sociétal n'est pas l'objet du rapport pour questionner le rôle des femmes dans les diverses religions, car dans toutes les religions monothéistes la domination des femmes est inscrite de manière précise, cela est un autre débat. Aujourd'hui il y a la nécessité de constater que des efforts restent à faire. Elle suggère que la proposition de François CASABIANCA fasse l'objet d'un amendement.

Hélène DUBREUIL-VECCHI souhaite conclure par l'information selon laquelle, il y a eu en France à ce jour, plus d'une centaine de féminicides cette année, et note qu'il y a en revanche, peu d'homicides ; en outre, elle revient sur l'affaire Jacqueline SAUVAGE, qui avait fait les gros titres de la presse.

La Présidente soumet l'amendement déposé par :

Ligne 96 – « *Toutefois il constate que beaucoup de jeunes, filles comme garçons, sont maintenus dans les stéréotypes de genre, par leur éducation.* »

Votants : 51

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 1 (*Jean-Dominique SUSIND*)

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 12 (Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, Anthony BARTOLI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Gérôme BOUDA, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre GODINAT, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Laura NOBILI, Pierre SANTONI, Jean-Dominique SUSINI)

Contre : 0

Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2025-50**.

2.3- Projet d'avis 2025-51 relatif au Budget primitif 2026 de la Collectivité de Corse ;
Rapporteur André ANGELETTI pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS ;
Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie André ANGELETTI pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Hyacinthe CHOURY souhaiterait ajouter dans la partie sociale, une mention relative aux coupes drastiques effectuées dans les budgets des associations qui œuvrent dans le domaine social, annoncées au mois de décembre alors que ces dernières n'ont plus aucune capacité à ester, ni à réagir. S'agissant de sa propre association, il s'agit de -25% qui généreront l'amputation des réserves financières, puisque la somme est conséquente (plusieurs dizaines de milliers d'euros). Cela fragilisera la santé financière et la capacité à avoir un fonds de roulement suffisant pour pallier les retards sur l'arrivée des subventions quant aux dépenses engagées. C'est extrêmement grave : il s'interroge quant à savoir si ce qu'il qualifie « de coup » est délibéré de la part de l'Exécutif, mais en tout cas, il considère qu'il est délibéré de la part des services. Par conséquent, il souhaite effectuer une insertion, ligne 388 en ces termes : « *Le CESEC s'inquiète de la baisse drastique de la baisse des subventions aux associations de solidarité avec les plus démunis.* »

La Présidente estime qu'il est toujours complexe de faire des amendements dans le cadre du BP annoncé, car elle s'interroge sur la temporalité de l'effectivité de cette diminution.

Hyacinthe CHOURY précise que dans le budget 2025, une augmentation des budgets de solidarité était annoncée ; or, fin 2025, il est finalement annoncé une diminution, qui aura des conséquences implacables sur 2026. Il cite à titre d'exemple, l'action dans le rural qui subit une diminution drastique : faut-il arrêter d'aller dans le rural ou pire, fermer les antennes du rural, voire rendre les véhicules qui se déplacent ? Sans réaction, l'année 2026 sera inévitablement impactée.

La Présidente prône une précision des informations surtout en matière budgétaire, elle synthétise les informations, en rappelant qu'en 2025, une augmentation du budget des associations qui relèvent du domaine de la solidarité était annoncée ; cependant, elle s'interroge quant à savoir si ces associations ont reçu un arrêté de subvention, avant le mois de décembre.

Hyacinthe CHOURY objecte qu'au sein de la Collectivité de Corse, les subventions sont organisées en silos, soit par types de subvention, avec un nombre d'arrêté par type d'aide. En prenant l'exemple du Secours Populaire, et pour être le plus factuel possible, la notification de la subvention sur l'aide alimentaire -prérogative confiée par l'Etat- est parvenue en octobre dernier ; s'agissant des autres -l'action culturelle en faveur des défavorisés et l'action dans le rural- ont fait l'objet d'une réponse négative en décembre. Il observe que pour l'année 2024, les dernières notifications étaient parvenues le 24 décembre.

La Présidente indique qu'une mention va être ajoutée ; cependant elle souhaite qu'une vérification soit effectuée afin d'être le plus précis possible.

Marie-Josée SALVATORI s'enquiert pour sa part de la motivation du rejet.

Hyacinthe CHOURY répond qu'il a été argué par la Collectivité de Corse, d'un accord de subvention déjà obtenu sur l'alimentaire, alors que pourtant ce sont des actions qui étaient subventionnées depuis des années, qui ne le sont désormais plus.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI elle aussi, souhaite intervenir sur le domaine social et notamment pour des associations d'aide à la personne, qui avait signé des accords plus avantageux en matière d'indemnité de transport ; or, il semblerait que cela soit désormais, dénoncé avec un retour à la convention collective pour défaut de moyens, à la demande de la Collectivité dans le but de diminuer les taux. De surcroît, une augmentation des tarifs aériens et maritimes se profile, et le supplément de DTC de 50M€ ne suffira pas. Enfin, elle souhaite informer l'Assemblée, que l'ADEC va subventionner pour l'année 2026, à hauteur de 14M€ le secteur maritime et 12M€ le secteur aérien, au titre de la taxe carbone ; sauf qu'une compagnie maritime a d'ores et déjà adressé aux différents transporteurs et secteurs de l'agroalimentaire les augmentations suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2026 : 5 € sur le mètre linéaire pour le port d'Ajaccio et 8.5 € sur les autres ports, qui seront évidemment répercutés sur le prix des produits, impactant encore davantage le pouvoir d'achat des Corses.

La Présidente sollicite Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI quant à un éventuel amendement.

Nicolas DE PERETTI rappelle que le projet de loi de finance (PLF) est en débat et que les associations y sont régulièrement attaquées. Par ailleurs il indique être intervenu en commission, sur les emplois qui sont en danger, au sein de l'association A PROVA, et déclare ne pas avoir été satisfait de la réponse obtenue par le Président de l'ADEC car il estime que ce dernier l'a considéré comme un agent et non comme un Conseiller au CESECC, représentant de la Mutualité Française et administrateur de la CRESS. Il souligne que l'on siège au CESECC, c'est qu'il y a une légitimité et, lorsqu'il s'exprime, il ne s'exprime pas en sa qualité d'agent. Enfin, il considère que si le Président de l'ADEC prend des mesures sur l'Economie Sociale et Solidaire, il ne lui revient pas - à lui- de les défendre : c'est le rôle de l'Exécutif. En outre, il semblerait que d'autres coopératives se trouvent dans la même situation qu'A PROVA et pourraient bien suivre le même chemin avec au terme, la menace des emplois. Il rappelle que le monde l'ESS pèse 10% en Corse et structure en partie le monde rural, par conséquent une position ferme est indispensable : à ce effet, il préconise d'aller plus loin qu'un simple amendement : une alarme plus forte.

Pierre SANTONI rappelle être toujours en attente d'un rendez-vous avec l'Exécutif, malgré les promesses formulées par celui-ci. Il relève la suppression des conseils généraux, de l'abandon des routes, et ce budget illustre parfaitement la situation.

Denis LUCIANI absent en commission, remarque d'une façon générale que la situation budgétaire de la Collectivité de Corse est aussi en corrélation avec la situation budgétaire européenne qui fait face à des choix extrêmement douloureux (augmentation des budgets européens de l'Armée de 5% etc). La Collectivité de Corse dispose d'un budget limité et ce choix, en attendant l'évolution sur la compétence fiscale, de l'endettement est illustré par celui de maintenir une certaine activité, pour parvenir à augmenter la richesse. Le tourisme représente 31% du PIB, donc une source importante de richesse ; à titre d'exemple, sans que cela ne représente un modèle, l'Espagne a 75% de sa croissance liée au tourisme. Aujourd'hui, la situation est très compliquée : l'augmentation des taxes -dans les transports- conduit mécaniquement à ces augmentations des prix : ces différentes contraintes qui s'appliquent ne peuvent conduire qu'à ces résultats.

La Présidente rappelle les contraintes budgétaires énormes auxquelles est confrontée la Collectivité de Corse, qui sont consécutives au problème budgétaire au niveau national, et devra conduire à un travail sur la priorisation des actions et des choix drastiques qui seront fait dans ce qui sera mis en place. Il conviendra d'y revenir au moment des travaux futurs qui seront menés dans le cadre de la révision du PADDUC.

Charles CASABIANCA a relevé dans le propos de Nicolas DE PERETTI, la mention aux associations lésées, il souhaiterait y adjoindre, aussi les petites communes qui malgré, des arrêtées d'attribution d'aides, sont obligées d'emprunter pour pouvoir rembourser les entreprises qui ont effectué les travaux. Aujourd'hui les choix politiques qui sont effectués par l'Exécutif, doivent être assumés : la répartition ne se fait pas comme elle doit se faire, pour le plus grand nombre : aussi, des chiffres sont nécessaires. Il préconise le choix d'avertir l'Exécutif du désaccord avec les orientations politiques qui sont prises dans ce projet de budget.

La Présidente reconnaît que les années à venir vont être difficiles d'un point de vue budgétaire, notamment pour le monde associatif comme indiqué : un avenir assez sombre se profile, pour lequel il va falloir trouver des moyens de compenser.

André ANGELETTI remarque sur la question de la TVA, une option différente aurait pu être choisie, et le budget serait en hausse or, ce n'est pas le choix qui a été fait par l'Exécutif. Cependant il propose que le projet d'avis questionne les orientations qui ont guidé ce choix.

La Présidente indique que ce choix a été effectué au moment de la collectivité unique, qui perdure désormais, et sur lequel on ne peut pour l'heure intervenir.

André ANGELETTI indique avoir connaissance de cette mesure, tout en se demandant si l'Etat ne serait pas en mesure d'intervenir. En outre, les chiffres sont inquiétants, les élus demandent à l'Etat, les véritables recettes alors qu'en Corse, nous n'en bénéficiions pas. Par ailleurs, concernant le monde associatif, les différentes diminutions constatées pourraient amener à une situation problématique : un éventuel passage de relais pourrait-il être envisagé ?

Gérôme BOUDA absent lors de la commission, souhaite s'exprimer quant à l'allongement des délais de paiement qui fragilise les bénéficiaires et cela devient un exercice difficile tant sur les montants que sur la sécurisation des montants. Aussi, il s'interroge sur les possibilités de l'Exécutif de mettre en place -en vue d'une sécurisation- des délais de paiement, malgré les contraintes budgétaires actuelles, qui vont sans doute se renforcer.

La Présidente propose que la formulation soit identique à celle effectuée dans le cadre des Orientations Budgétaires.

Marie-Josée SALVATORI revient sur les explications données par le Président de l'ADEC qui a indiqué qu'à la clôture budgétaire, les crédits non consommés feraient l'objet d'une bascule sur les crédits 2026.

La Présidente précise que pour 2025, une décision modificative va intervenir, et permettre de réaffecter à des dépenses non-payées, les budgets excédentaires pour le budget 2025, engagements pris à l'appui. En 2025, ce qui sera payé même en janvier 2026, ne viendra pas obérer le budget 2026.

Gérôme BOUDA souligne que la problématique concerne le reste à réaliser de CP 2025, qui n'ont pas été versés.

La Présidente confirme que ces crédits et engagements seront payés sans obérer le budget 2026, nonobstant la légitime question vise les délais de paiement à cause de retards considérables qui entraînent la fragilisation de certaines structures, ainsi que la possibilité de solliciter des engagements pluriannuels *via* une convention, afin de sécuriser les actions. Cependant, il faut avoir conscience que dans les années à venir, à toutes les strates des interventions publiques, il y aura des budgets en baisse qui demanderont une redéfinition de leurs politiques, avec des choix plus affirmés et clairs.

Jean-Pierre GODINAT revient sur le choix d'option effectué par les élus actuels sur la question de la TVA au moment de la collectivité unique. Il semble qu'ils aient demandé un retour au système TVA ; aussi il se questionne quant à savoir si, à ce jour une réponse est parvenue ? En outre, sur la culture, un fonds de roulement n'est-il pas mis en place en vue de pallier les délais de paiement ?

La Présidente indique, pour la première partie de la question, que la négociation est toujours en cours, avec notamment le nouveau pacte fiscal et financier mais aussi, dans le cadre de l'évolution institutionnelle. Sur le fonds de roulement, il est prévu en fin de réunion de séance d'effectuer une restitution du conseil d'administration de l'ADEC qui s'est tenu le 11 décembre dernier, où ce fonds de trésorerie désormais opérationnel, dédié à la culture et à l'ESS, est mis en place, et prêt à être actionné.

Hyacinthe CHOURY après concertation avec les différents contributeurs, décide de ne pas amender le projet d'avis ; en revanche il amendra la motion qu'il avait prévu de déposer, avec de nouveaux éléments.

La Présidente soumet l'amendement déposé par Gérôme BOUDA :

Ligne 351 – « *Le CESECC alerte sur l'allongement et l'incertitude des délais de paiement, qui constitue un facteur majeur d'insécurisation pour les acteurs en particulier lorsque les projets se déploient sur plusieurs exercices budgétaires.* »

Votants : 51

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 51

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 13 (Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, Anthony BARTOLI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, Alexandra CESARI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Nicolas DE PERETTI, Marie-Jeanne FEDI, Jean-Pierre GODINAT, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Laura NOBILI)

Contre : 0

Pour : 37

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-51.

2.4- Projet d'avis 2025-52 relatif au Label “paesi è cità immersivi” : modalités de gouvernance et engagement de la phase préalable de déploiement ;

Rapporteur Jean DAL COLLETTO pour la commission « Lingua corsa e u so sviluppu ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Jean DAL COLLETTO pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 51

NPAV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-52.

2.5- Projet d'avis 2025-53 relatif à la Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités « territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires ;

Rapporteure Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme ».

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Jean-Pierre GODINAT revient sur la ligne 84, qui souligne la volonté de sanctuariser les enveloppes, alors que c'est le montant qui est réduit.

La Présidente rappelle que les enveloppes sont sanctuarisées au niveau du volume financier mais au lieu d'être mobilisées sur 5 ans, elles le sont sur 6 ans, entraînant de fait une diminution.

Jean-Jacques GIANNI rappelle que l'aide aux communes a fait l'objet d'un travail très approfondi, afin de revisiter toutes les aides sans toutefois de véritable changement, puisqu'on est finalement passé de 5 à 6 ans notamment pour l'ancienne dotation quinquennale, qui n'était pas réellement une dotation, puisqu'il fallait déposer un projet. Il informe que la Chambre des Territoires s'est élevée contre les niveaux des montants financiers car il est impossible de prétendre sauver l'intérieur tout en diminuant les crédits ; par conséquent il a été sollicité d'abonder de 2M€ cette ex-dotation quinquennale : la Collectivité devrait lors de la session prévue les 17 et 18 décembre prochain, amender pour rectifier le tir. Enfin, la question de l'autofinancement reste prégnante, puisque les communes sont relativement pauvres et interviennent sur les zones les plus riches mais aussi sur les zones les plus pauvres avec des montants de subvention quasiment identiques, bien que la Collectivité commence à diminuer sur les communes à forte densité. Le groupe de travail sur les Ruralités confirmara que la différenciation de ces politiques publiques, reste fondamentale et la Collectivité de Corse en a conscience, en témoigne le soutien en ingénierie apporté, avec la formation de ses agents à ces dispositifs.

François CASABIANCA estime le projet d'avis très fidèle aux propos de la commission, pour compléter le propos de Jean-Jacques GIANNI, il précise qu'auparavant, il y avait une sorte de droit de tirage qui existait sur les 5 ans, qui dépendait de la capacité des communes à inscrire des projets dans cette enveloppe. Aujourd'hui le système est différent, même s'il rallonge et finalement dilue, mais la 2^{ème} modification consiste à une mise en avant du caractère structurant du projet ; or, les toutes petites communes, celles à petit budget, qui ont des petits travaux à effectuer et une partie réelle de leur mobilisation de leur droit de tirage était pour faire face à des imprévus. Par conséquent il propose d'amender le texte à la ligne 102, sur le paragraphe qui concerne les communes à faible budget :

« Pour les communes à faible budget, le CESECC suggère d'adapter le dispositif afin de :

- maintenir une relative souplesse dans les dépenses éligibles pour ces communes qui n'ont malheureusement pas que des besoins structurants auxquels faire face ;
- privilégier le caractère structurant des projets dans l'instruction des demandes effectuée à un niveau de regroupement de plusieurs communes dans le fonds de solidarité territoriale. »

En d'autres termes, ce serait plutôt le fonds de solidarité territorial dans lequel il faut absolument des effets structurants, en revanche ne pas empêcher les communes à faible budget, de pouvoir continuer à nettoyer, aménager sinon, ils seront obligés de le faire sur leur propre budget mais n'auront plus l'autofinancement pour réaliser les projets structurants. A son sens, il y a une contradiction, sur laquelle l'attention de la Collectivité doit être attirée notamment afin que cela ne conduise pas à un effet pervers.

La Présidente convient que le fonds territorial finance des projets innovants et structurants, cependant comment maintenir une souplesse dans les dépenses éligibles, sauf à demander que les communes les plus fragiles aient une assiette subventionnable de dépenses éligibles plus large, avec un bémol pour la définition des critères de ces communes fragiles.

Jean BRIGNOLE précise que cela dépend des éléments structurants de la commune, le GT Ruralités a indiqué que plusieurs communes étaient dans ce cas : en termes d'eau et d'assainissement, l'acteur représenté par l'Agence de l'Eau n'intervient qu'à la seule condition que ces communes demandeuses aient établi un schéma directeur, un prix minimum de vente de l'eau et de l'assainissement : ces critères réduisent les communes qui pourraient être éligibles à ces aides. Aujourd'hui l'Agence de l'Eau demande que le m³ soit facturé à 1€, alors que l'on sait que certaines communes facturent un forfait annuel d'un montant arrêté.

Charles CASABIANCA revient sur les différentes strates qu'il y a entre les communes et le potentiel fiscal des communes, car les subventions doivent être affectées en conséquence. Le taux de subvention alloué aux communes doit être en fonction de la strate, les petites communes ne pourront s'en sortir sans la mise en place d'un barème.

Marie-Josée SALVATORI informe après vérification que le taux de subvention pour les petites communes, s'élève à 90% (et non plus 80%).

Jean BRIGNOLE ajoute que la prise en compte des 90% se fait sur le HT, et que si la commune souhaite construire des logements communaux, elles ne sont pas assujetties au FCTVA, et donc ne peuvent être remboursées du montant de la TVA.

La Présidente recentre le débat en observant que la question de ce qui relève de l'assainissement et de la gestion de l'eau n'est pas concernée par ce dispositif. A l'endroit de François CASABIANCA, elle suggère que pourraient être entendues en termes de communes fragiles ou à faible budget, le potentiel fiscal comme un bon critère d'appréciation.

François CASABIANCA a porté à la connaissance du conseiller exécutif en charge de la présentation du rapport, qu'il ne retrouvait pas la critérisation PADDUC en termes de niveaux de contraintes, qui ne sont pas identifiables dans la ventilation des aides. Le Conseiller Exécutif a argué du droit de tirage différentiel, et s'est déclaré intéressé pour approfondir cette question. Aujourd'hui les services de l'AUE ne disposent pas de statistique sur la façon dont ces communes à fortes contraintes, se positionnent au regard de cette captation de subvention ; en revanche sur le document, la stratification est le nombre d'habitants.

André ANGELETTI considère pour sa part qu'à l'initial l'idée est bonne, toutefois les conclusions font apparaître que ce système n'est pas adapté pour le territoire, et suggère que soit pris exemple sur l'Office foncier de Corse. En effet, d'abord toutes les communes étaient éligibles générant ainsi, une insuffisance de fonds pour faire du portage ; ce qui entraîné de fait la décision de ne plus

financer les communes dites riches, c'est-à-dire qui disposent d'une capacité d'auto-financement. Une commune qui a des revenus convenables doit pouvoir s'auto-financer pour permettre aux petites communes qui n'ont pas les moyens et qui de surcroît, vont devoir faire face à certaines obligations en termes d'équipement.

La Présidente s'interroge quant à savoir si les maires agréeraient cette proposition d'ôter ce qui représentait auparavant une dotation quinquennale ; même si pour l'heure ce n'est pas envisagé puisque le critère retenu reste le nombre d'habitants. Puis, elle interroge François CASABIANCA quant aux termes de la modification qu'il souhaite effectuer au regard de la phrase existante et déjà formulée : « *Le CESECC recommande que la Collectivité de Corse veille à ce que les communes les plus fragiles puissent accéder effectivement au PACTE Paese vivu, notamment par un accompagnement renforcé et une attention particulière à leur capacité d'auto-financement.* »

François CASABIANCA répond qu'il s'agit de l'assiette des dépenses éligibles, qui semble être réduite au regard du contenu précédent avec pour motif apparent, le fait de privilégier le caractère structurant ; toutefois, selon lui, ce critère doit être réservé au fonds de solidarité territorial, car c'est seulement à cette échelle que cela pourrait être réalisé.

La Présidente oppose qu'après vérification, il est mis en lumière que ce nouveau règlement ne concerne pas les petites communes ; par conséquent la demande d'amendement n'a plus de raison d'être.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 7 (*Véronique ACKER-CESARI, Anthony BARTOLI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Laura NOBILI*)

Contre : 3 (Charles CASABIANCA, Alexandra CESARI, Marie-Jeanne FEDI)

Pour : 41

Ce projet d'avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés et devient l'avis **2025-53**.

3/ Point d'étape sur les auto-saisines ruralité et système éducatif :

La Présidente précise que le point d'étape sur le système éducatif sera effectué au mois de janvier prochain, de la même façon que celui inhérent au transport ; puis elle cède la parole à François CASABIANCA.

François CASABIANCA initie sa présentation de la 1^{ère} phase de l'auto-saisine sur les Ruralités de Corse, à l'aide d'un document PowerPoint diffusé simultanément qui revient sur les objectifs et la méthode :

- avec un objectif général, celui d'éclairer les décideurs publics et privés sur les moyens de revitaliser le milieu rural en Corse en tenant compte de la diversité des situations ;
- et l'objectif opérationnel, en ajustant les outils des pouvoirs publics et de soutien aux acteurs privés, aux diverses situations de vie en Corse, en matière d'attractivité et de vivabilité de ces espaces ruraux afin d'inverser les évolutions démographiques actuelles.

Trois étapes de travail, ont été définies en commission :

- 1- Compréhension systémique des contrastes entre les situations observables – choix d'une échelle pertinente d'analyse et d'intervention : le présent rapport va rendre compte du travail déjà réalisé.
- 2- Fonctions essentielles de la vivabilité en milieu rural pour analyser les situations et identifier les marges de manœuvre ;
- 3- Initiatives locales et explorations innovantes portées par des acteurs locaux d'ici et d'ailleurs susceptibles de partage et de généralisation.

Puis il revient sur le calendrier des auditions de la phase I, qui se sont déroulées :

17 janvier 2025 : structuration de la commission ;

12 février 2025 : notions et méthode ;

11 mars 2025 : auditions à programmer pour la phase I ;

9 avril 2025 : INSEE de Corse – Collectivité de Corse et l'ANCT ;

6 mai 2025 – ANCT ;

11 juin 2025 – ANEM – M. Fabien GAVEAU Professeur Université en Histoire – AUE ;

9 juillet 2025 – Claire DELFOSSE Professeur Université Géographie – Benoît BUNNIK Professeur INSPE Université – Martin VANIER Institut d'Urbanisme de Paris ;

12 septembre 2025 – préfet de Corse, SGAC, DRAAF et sous-préfets de Corte et Sartène ;

10 octobre & 27 novembre 2025 – élaboration du rapport d'étape et programmation de la suite.

Il poursuit sur les constats qui ont été effectués :

- ✓ Fracture territoriale ancienne et profonde ;
- ✓ Diversité des niveaux de contraintes ;
- ✓ Multiplication de guichets ne fait pas une politique ;
- ✓ Définition d'une échelle pertinente ? Les bassins de vie ;
- ✓ Fonder une approche par les « territoires de projet » à faire émerger.

En conclusion de cette 1^{ère} étape, deux fils rouges ont émergé :

- Justice spatiale doit être la garantie d'une équité en termes de chances, de capacité à se projeter ;
- Construction par le bas des bassins de vie et des territoires de projet.

Enfin, il conclut sur le calendrier de la poursuite envisagée du travail :

Premier semestre 2026 :

Différentes fonctionnalités de la vivabilité du rural et des bassins de vie : logement, mobilités et services, santé et social, activités et tourisme, éducation, jeunesse et culture, agriculture, environnement et cadre de vie ;

Etat des lieux et marges de manœuvres

Second semestre 2026 :

Espaces de solution conçus de façon générique

Expérimentations innovantes et initiatives émergentes

Premier trimestre 2027 :

Rédaction du rapport

Proposition de préconisations pour une politique renouvelée des ruralités de Corse

La Présidente remercie François CASABIANCA pour ce rapport d'étape très détaillé et très intéressant, et soumet l'idée qu'à l'avenir l'ensemble des conseillers puissent à l'issue des présentations de rapport d'étape, effectuer un retour. Ainsi, elle propose du reste, que le déroulé des séances plénières soit organisé différemment en prévoyant une coupure méridienne, même si la reprise sera courte mais plus équilibrée permettant de débattre dès lors que cela sera nécessaire.

4/ Questions diverses ;

La Présidente informe les Conseillers du dépôt de deux motions.

André ANGELETTI initie la présentation de la motion relative à l'agriculture et plus particulièrement la lutte contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) connue aujourd'hui à travers les médias, alors qu'en Corse pour l'heure aucune situation n'a été détectée. Cependant, malgré cet état de fait, des conséquences se font sentir puisque depuis septembre la campagne de vaccination s'est effectuée à hauteur de 65% : certaines ont pourtant généré des décès de bovins après vaccination, des avortements qui pourraient être liés au vaccin sans certitude, sans retour des administrations particulièrement la DRAAF. A toutes fins utiles, il précise que ce vaccin serait arrivé en Corse dès le mois de juin, avec une date limite de péremption au 31 juillet 2025 ; or, ceux-ci ont été malgré tout, utilisés jusqu'au 10 novembre, même si cette maladie n'est pas transmissible à l'homme, elle est aussi sans risque en termes de consommation du produit. Aujourd'hui cette situation en Corse est très difficile à gérer, d'autant que l'après n'est ni prévu, ni anticipé, lorsque de plus, il est connu que d'ici 2030, la moitié des exploitations arrive à échéance sur le départ à la retraite. Ce sont ces raisons qui l'ont conduit à déposer cette motion de « Lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) et soutien à la profession agricole ».

La Présidente remercie André ANGELETTI et observe que là encore, un débat sur cette question de la DNC aurait été nécessaire assorti de l'éventualité des accords du MERCOSUR, ainsi que la gestion de la PAC...tous ces sujets auraient mérité d'être davantage explicités. A ce titre, elle propose, si le président de la commission « Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer, pêche » y consent, que lors de la prochaine réunion plénière, un débat sur ces vastes questions soit mené.

André ANGELETTI ajoute qu'un cheptel de 30 000 bovins qualifiés de « sauvages » qui vagabondent « sans droit, ni titre » sur le territoire, vient se greffer au cheptel identifié et recensé (qui représente 40 000 bêtes).

Françoise CIANFARANI qui fait partie du Comité de pilotage de la préfecture en charge de cette question, informe avoir interrogé le préfet ainsi que le DRAAF lors d'une réunion ; il lui a été répondu que « cela n'était pas à l'ordre du jour ». De son point de vue, cela peut représenter un danger, car les agriculteurs vaccinent. De plus, jusqu'à fin décembre, les animaux entrants sont bloqués cependant, à compter du 1^{er} janvier tous les animaux vont pouvoir entrer.

François CASABIANCA soutient à 90% cette motion, néanmoins il a identifié deux points qui selon lui ne sont pas cohérents : d'abord à la fin des « considérant », il est fait état de l'élevage insulaire, alors que le contenu précédent concerne exclusivement la filière bovine au niveau français, aussi il ne comprend pas la raison pour laquelle il est mentionné « insulaire », sachant que la maladie n'est pas présente en Corse, mais aussi parce que la maladie étant présente depuis plusieurs mois déjà en Sardaigne, la demande au niveau régional a été de vacciner par anticipation avant qu'il y ait le moindre cas. En outre, la révision de la doctrine sanitaire et la mise en œuvre de mesures adaptées, ne sont pour lui pas réellement adéquats puisque d'une part l'isolement des animaux malades est inutile, car ce sont les animaux symptomatiques -qui montrent la maladie- et la proportion d'animaux touchés par la maladie qui montrent des symptômes, est relativement faible. En moyenne, les animaux asymptomatiques représentent la moitié, et ils demeurent contagieux. En revanche, il se dit choqué par l'absence d'élément de fiabilisation des pratiques vaccinales, à travers la couverture complète et le choix de vaccin efficace : il est gênant que le mot vaccination soit absent du document, d'autant qu'il ne se considère pas comme un chantre de la vaccination mais aujourd'hui face à cette maladie, la vaccination doit être considérée comme une mesure favorable à l'avenir de l'élevage bovin, qui a été demandée pour la Corse par anticipation car en Corse, il n'y a, à ce jour, aucun cas.

La Présidente précise que justement le débat est lié au fait que le ministère de l'Agriculture déconseille cette vaccination en raison de la question de l'exportation car la viande vaccinée ne pourrait pas être exportée. Cela représente une réelle problématique en termes de mise en place de mesures importantes au niveau national.

André ANGELETTI oppose qu'il est facile de jouer sur les mots, or lui, évoque des situations. Lorsqu'il est dit qu'il est urgent de rompre avec cette logique punitive, il s'agit d'un schéma, car aujourd'hui, cela paraît essentiel de faire cesser cette logique punitive. Par ailleurs, il n'est pas d'accord avec François CASABIANCA concernant la 2^{ème} phase, car l'Europe ne demande pas l'abattage systématique, c'est une décision politique de la France en lien avec le MERCOSUR. Cette analyse nationale semble avérée puisque le politique ne s'oppose pas à cette accusation. S'agissant de la mise en œuvre de mesures adaptées telles que l'isolement de l'animal malade, c'est une obligation qui doit se poursuivre dans une suite logique, par une surveillance renforcée.

La Présidente souligne que l'Europe est favorable à ce qu'ils appellent le dépeuplement, c'est-à-dire l'abattage. Elle suggère que la motion déposée par André ANGELETTI soit amendée en y adjoignant le terme de vaccination.

André ANGELETTI rappelle que la vaccination est une obligation, fixée par décret.

Jean-Pierre GODINAT observe que le taux de mortalité est de l'ordre de 10%, aussi dans ce cas, il interroge André ANGELETTI quant à son accord pour accepter de sacrifier 10% de son élevage, puisqu'il n'est pas question d'abattage.

Gérôme BOUDA propose que la motion affirme le traitement humain comme important et la manière d'interagir essentielle, afin que ce texte soit axé sur la considération de la partie humaine et respectueuse de la situation.

La Présidente considère que le rédacteur de la motion a été prudent au regard notamment de la complexité scientifique, en organisant le débat autour du traitement juste humain et respectueux de la situation, sans aller trop loin, dans l'analyse de la révision de la doctrine sanitaire.

Hyacinthe CHOURY estime fondamental de dire que l'agriculture est ici sous-développée par rapport aux besoins, et que l'agriculture nourricière a besoin d'être renforcée. Aussi les agriculteurs et les éleveurs doivent être soutenus sans gérer les détails techniques.

La Présidente questionne François CASABIANCA sur son souhait de voir modifier le texte, portant mention de la vaccination.

François CASABIANCA réitère son propos selon lequel il souscrit à 90% du texte ; toutefois, la mention « il est urgent de rompre avec cette logique punitive et destructrice pour l'élevage insulaire » ne lui convient pas, car il ne perçoit pas cette logique : il est donc favorable à une modification. Par ailleurs, la notion de révision de doctrine sanitaire et adopter une logique plus juste et plus humaine lui convient mais sur la mise en œuvre des mesures adaptées sans mentionner la vaccination est choquant.

Marie-Josée SALVATORI réitère le propos selon lequel la vaccination est fixée par décret.

François CASABIANCA objecte que dans ce cas, il conviendrait d'insérer un considérant dans ce sens : « *Considérant que la Corse, en l'absence de toute manifestation, cette maladie a bénéficié de mesures anticipatrices d'une couverture vaccinale de son cheptel.* »

André ANGELETTI précise que dès lors qu'un département est touché, la vaccination se fait dans un rayon de 50 kilomètres, mais aujourd'hui la vaccination est étendue au département entier, par arrêté préfectoral.

La Présidente propose la modification du texte en ces termes :

Ligne 17 - « *Il est urgent de rompre avec cette logique qui serait punitive et destructrice pour l'élevage insulaire.* »

La Présidente soumet la modification du texte, qui est adoptée ; puis propose le projet de motion au vote :

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 3 (*Christian ANDREANI, Gérôme BOUDA, Jean-Pierre GODINAT*)

Contre : 1 (*François CASABIANCA*)

Pour : 47

La motion est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés et devient la motion **2025-05**.

La Présidente poursuit par le second projet de motion, déposée par Hyacinthe CHOURY au sujet de la situation des centres d'hébergement d'urgence et amendée en cours de réunion.

Hyacinthe CHOURY souhaite alerter sur les hébergements d'urgence qui sont une obligation légale, régis par l'article 345 du Code de l'Action sociale et des familles (CASF) ; il s'agit d'une délégation de service public faite vers les associations, aujourd'hui elle est sous-financée : sur le plan national la moyenne est de 35€ alors qu'en Corse, elle s'élève à 45€ et que les nouveaux appels à projet financent à 25€. Jusqu'à présent, la Collectivité de Corse compensait avec des aides spécifiques, or aujourd'hui ces aides ont été supprimées (par ex, l'association La Fraternité du partage ferme ses 19 lits d'urgence à la fin du mois de décembre).

S'agissant des autres associations, 30 lits pour la Croix Rouge et 9 lits pour A Fratellanza, ces associations qui ont d'autres activités disposent de finances qui peuvent les faire tenir jusqu'à une année pour la Croix Rouge et au mois de mai, pour A Fratellanza. C'est un véritable problème qui représente une responsabilité d'Etat, mais qui touche outre les populations, les municipalités des grandes villes qui subiront le contre-coup de cette mesure nationale.

Puis il fait lecture de ladite motion :

« Alerté par la Coordination de lutte contre l'Exclusion de la fermeture des hébergements d'urgences provoqués par l'insuffisance de leur financement, notamment A Fratellanza, la Fraternité du partage et la Croix-Rouge, le CESECC appelle les services déconcentrés de l'État, à la Collectivité de Corse, et aux Villes d'Ajacciu et Bastia pour qu'ils se concertent afin de définir les moyens d'empêcher ces fermetures.

Par ailleurs, le CESECC alerte sur la situation des coopératives, dont A PROVA qui est contrainte à cesser ses activités, alors que le secteur de l'ESS représente près de 10 % de l'emploi salarié en Corse.

Inquiet de la baisse drastique des subventions allouées aux associations de solidarité avec les plus démunis, le CESECC demande à la Collectivité de Corse d'assurer le soutien à ces acteurs associatifs indispensables à la cohésion sociale, dont les 35 000 bénévoles assurent une efficience que des entreprises publiques ou privées n'atteindraient qu'au prix de dépenses considérablement supérieures.

Le CESECC demande que ces éléments soient pris en compte dans le cadre des arbitrages que la Collectivité de Corse sera amenée à prendre dans le cadre de ses orientations budgétaires. »

Jean-Pierre GODINAT signale que la coopérative A PROVA a définitivement cessé ses activités.

Hyacinthe CHOURY propose que la prochaine réunion de la commission « Précarité-solidarité, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative » qui ne s'est réunie depuis 2 mois, mette

en place un plan de travail qui récapitulerait cette problématique de politique sociale sous ses différents aspects, sans jamais de vision globale : il propose la date du jeudi 22 janvier prochain.

La Présidente remercie Hyacinthe CHOURY et soumet le projet de motion au vote.

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

La motion est adoptée à l'unanimité et devient la motion **2025-06**.

Pierre SANTONI qui se trouve en visioconférence, prend la parole cependant, le propos reste inaudible donc impossible à retranscrire.

La Présidente observe qu'en effet le problème du soutien aux associations quelles qu'elles soient, dans tous les domaines où elles agissent, pose un certain nombre de problèmes nécessitant un travail collectif pour éventuellement apporter des modifications au règlement des aides, ou à tout le moins, en débattre avec les responsables des différents services de la Collectivité de Corse.

La Présidente ajoute qu'il était prévu que des retours sur les différentes réunions qui se sont tenues s'effectuent ce jour ; nonobstant au regard de l'horaire avancé, cela ne pourra être le cas. Ainsi, ces comptes-rendus seront adressés par messagerie électronique, et lors de la séance de rentrée, un retour sera effectué sur la réunion concernant la Culture ou bien la réunion avec la SACEM, ou encore la réunion avec Wanda MASTOR sur la place de la société civile. En outre à compter du mois de janvier, le principe d'une réunion se tenant sur la journée est d'ores et déjà acté, avec une pause méridienne au plus tard à 12h30, pour une reprise tranquille l'après-midi.

La Présidente conclut en souhaitant de bonnes fêtes à tous, avec beaucoup de joies et de repos.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, participation, leur engagement dans les débats et souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que Christophe, le technicien d'ATACC, avant de clore les débats et lever la séance à 14H30.

ANNEXES

Amendements projet d'avis 2025-50
Amendements projet d'avis 2025-51

1 **PRUGETTU D'AVISU CESEC 2025-50¹**
2 **PROJET AVIS CESEC 2025-50**

3
4 *Rilativu à u*
5 *Relatif au*
6

7 **Raportu annuale in materia d'ugualità trà donne è omi per l'annu 2025²**
8

9 *Rapport annuel en matière d'égalité femmes / hommes pour l'année 2025*

10
11 **Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L.
12 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;
13

14 **Vistu** *u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*
15

16
17 **Vistu** a lettera di prisentazione di u 09 di dicembre u 2025 di u Sgiò Presidente di u
18 Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di
19 l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Raportu annuale in materia d'ugualità trà**
20 **donne è omi per l'annu 2025** ;
21

22 **Vu** la lettre de saisine du 09 décembre 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil
23 Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et
24 Culturel de Corse sur le *Rapport annuel en matière d'égalité femmes / hommes pour l'année*
25 *2025* ;
26

27 **Après avoir entendu, Madame Lauda Giudicelli-Sbraggia**, Conseillère exécutive en
28 charge de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale, du handicap,
29 de la solidarité internationale et de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de
30 l'apprentissage, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie
31 étudiante, et de l'innovation scientifique ;

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 12 (ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE jean, BOUDA Gérôme, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, GODINAT Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura, SANTONI Pierre, SUSINI Jean-Dominique)

Contre : 0

Pour : 40

² Rapport AC 2025/E5/376

32 **À nant' à u rapportu di Pat O'Bine, per a cummissione Educazione, furmazione,**
33 **ghjuventù, addunita ghjovi u 11 di dicembre di u 2025 ;**

34 *Sur rapport de Pat O'Bine, pour la commission Education, formation, jeunesse, réunie le jeudi 11*
35 *décembre 2025 ;*

36

37 **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**
38 **Réuni en séance plénière le 16 décembre 2025, à Aiacciu**
39 **Prononce l'avis suivant**

40
41 *U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*
42 *Adunitu in seduta pienaria u 16 di dicembre di u 2025, in Aiacciu*
43 *Prununzia l'avisu chì seguita*

44
45 La présentation d'un rapport sur la politique menée sur la question de l'égalité entre les
46 femmes et les hommes devant l'Assemblée de Corse relève de l'obligation légale au titre de
47 la loi du 04 août 2014 « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » dont l'objectif
48 est de combattre les inégalités signalées dans tous les secteurs d'activité.

49
50 Cette présentation porte sur les 2 axes de développement de cette politique, c'est-à-dire tant
51 sur les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mises
52 en œuvre par la Collectivité de Corse au sein même de ses services que sur les actions
53 relevant des politiques publiques qu'elle déploie sur le territoire insulaire.

54
55 En préambule, **le CESECC tient** à souligner l'engagement et le dynamisme de Madame
56 la conseillère exécutive dans ce combat de longue haleine. **Il note** avec satisfaction la
57 qualité du document qui lui a été présenté. Un document qui témoigne de la volonté
58 affirmée de la Collectivité de Corse d'oeuvrer dans ce domaine au-delà des obligations
59 légales.

60
61 Un dispositif qui avance, mais trop lentement

62
63 **Le CESECC a pu noter** les évolutions positives au sein des services de la Collectivité de
64 Corse. Cependant, force est de constater que, malgré les actions mises en œuvre, tant sur
65 le plan national que local, il reste, pour les femmes, et ce de manière générale, des
66 difficultés structurelles à percer le plafond de verre, à avoir des promotions et une
67 rémunération comparables à celles des hommes. Aussi, **il invite** la Collectivité de Corse à
68 réfléchir à la mise en place d'actions de type « discrimination positive » propres à réduire
69 ces écarts au sein de ses services.

70
71 De plus, **il alerte** sur la nécessité d'effectuer un travail pour éviter le temps partiel imposé
72 aux femmes.

73
74 Des voies et moyens à consolider

75
76 **Le CESECC note** avec satisfaction qu'il y a désormais un certain nombre d'indicateurs
77 qui permettent l'objectivation de la politique mise en œuvre et la comparaison dans le
78 temps, de l'évolution et des conséquences des actions mises en place. **Il encourage** la
79 Collectivité de Corse à continuer dans cette voie en complétant progressivement ces
80 indicateurs.

81
82 **Le CESECC remarque** que la Collectivité de Corse s'appuie régulièrement sur des
83 structures de type associatif pour mener son action. A cet égard, **il s'inquiète** du fait que

84 les contraintes budgétaires qui s'imposent à la Collectivité de Corse puissent avoir un
85 impact négatif sur les aides apportées à ces structures associatives les contraignant par
86 ricochet à diminuer leur pouvoir d'agir. C'est pourquoi **il suggère** à la Collectivité de Corse
87 de porter une attention particulière aux aides financières apportées aux associations
88 engagées dans la lutte pour l'égalité des genres.

89

90 Des leviers à mobiliser pour une action plus impactante

91

92 **Le CESECC apprécie** l'utilisation de la culture comme levier de communication sur les
93 problématiques en lien avec l'égalité femmes / hommes car **il considère** qu'il s'agit d'un
94 moyen des plus efficaces pour mener ce type de combat.

95

96 Toutefois, **il constate** que beaucoup de jeunes, filles comme garçons, sont encore
97 maintenus dans les stéréotypes de genre par leur éducation. Or cette dernière étant un levier
98 majeur, **il réitère** sa préconisation de l'avis N°2025-08 : « Rapport annuel égalité femmes
99 / hommes pour l'année 2024 », visant à mettre en place un travail plus spécifiquement
100 tourné vers l'éducation des jeunes garçons dès l'école primaire.

101

102 De plus, **il considère** comme essentiel de faire participer davantage les hommes dans la
103 lutte contre les stéréotypes de genres.

104

105 Des actions à poursuivre et à développer

106

107 **Le CESECC remarque** la qualité du travail mené relativement au problème de la précarité
108 menstruelle. Compte tenu de l'importance de cette action pour les femmes, **il suggère**
109 qu'elle soit élargie aux centres de formations, CFA et chambre des métiers pour un relai
110 de l'information auprès des entreprises et la distribution de protections périodiques.

111

112 De plus, afin de prendre en considération l'impact des menstruations douloureuses sur la
113 qualité de vie au travail des femmes, **le CESECC suggère** que soit mis en œuvre de manière
114 effective, dans le secteur public, des jours de repos dédiés. **Il considère** que la Collectivité
115 de Corse pourrait être moteur de cette action en créant une clause de conditionnalité dans
116 les aides qu'elle accorde aux entreprises avec la création d'une bonification pour celles qui
117 mettraient en place un tel dispositif.

118

119 Toujours sur le plan de la santé, **le CESECC soulève** le problème de l'endométriose,
120 maladie typiquement féminine et **suggère** de travailler à l'amélioration de la prise en charge
121 des femmes atteintes de cette maladie, notamment par la reconnaissance de cette affection
122 au titre des affections de longue durée. **Il souhaite** attirer l'attention sur le fait que les
123 femmes vivant en Corse sont doublement impactées dans la mesure où elles sont dans
124 l'obligation souvent de se déplacer sur le continent pour recevoir les soins nécessaires. Elles
125 cumulent donc le problème du transport avec celui de la maladie, ce qui peut conduire à
126 un renoncement aux soins. Aussi, comme il l'a rappelé dans sa motion N°2023-08 du 27
127 juin 2023, **le CESECC considère** qu'une prise en charge mieux adaptée pourrait être une
128 piste pour résoudre ce problème.

129

130 Par ailleurs, **le CESECC persiste** dans son inquiétude déjà formulée dans son avis N°2025-
131 08 : « Rapport annuel égalité femmes / hommes pour l'année 2024 », au sujet de
132 l'avortement comme premier moyen de contraception. **Il insiste** une nouvelle fois sur la

133 nécessité d'agir pour endiguer ce problème et **propose** de mettre en place des programmes
134 d'éducation au fonctionnement du corps humain afin d'informer la jeunesse.

135

136 Sur le plan de l'éducation et de la formation, **le CESECC relève** :

- 137 - Le fait que les voies amenant vers les sciences ou les métiers techniques sont encore
138 peu prisées par les filles ;
139 - Le fait que certains sports sont encore trop genrés.

140 Il **invite** à travailler davantage sur ces questions, à multiplier la promotion faite sur ces
141 points afin de rompre les stéréotypes de genres qui s'y appliquent encore trop souvent.

142

143 Enfin, **le CESECC note** une nouvelle fois avec satisfaction, que le travail en faveur de
144 l'installation des femmes dans les activités agricoles est poursuivi et présente des résultats
145 positifs.

146

147 **Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

148

149 **La Présidente,**

150 **Marie-Jeanne NICOLI**

1 **PRUGETTU D'AVISU CESEC 2025-51¹**
2 **PROJET AVIS CESEC 2025-51**

3
4 *Rilativu à u*
5 *Relatif au*
6

7 **Bugetu primitivu di a Cullettività di Corsica pè l'eserciziu 2026²**
8

9 *Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026*
10

11 **Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L.
12 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

13
14 **Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-
15 37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

16
17 **Vistu** a lettera di prisentazione di u 05 di dicembre u 2025 di u Sgiò Presidente di u
18 Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di
19 l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Bugetu primitivu di a Cullettività di**
20 **Corsica pè l'eserciziu 2026** ;

21
22 **Vu** la lettre de saisine du 05 décembre 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil
23 Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et
24 Culturel de Corse sur le *Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026* ;

25
26 **Après avoir entendu, Monsieur Gilles GIOVANNANGELI**, Conseiller exécutif en
27 charge du développement économique, du budget et des finances, **Président de l'Agence**
28 **de développement économique de la Corse** ;

29 **À nant'à u rapportu di André ANGELETTI per a cummissione finanze, seguitu è**
30 **valutazione di e pulitiche pubbliche** ;

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 51

NPAV : 1 (SANTONI Pierre)

Abstention : 13 (ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale,
BRIGNOLE Jean, CASABIANCA Charles, CESARI Alexandra, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, DE
PERETTI Nicolas, FEDI Marie-Jeanne, GODINAT Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée,
NOBILI Laura)

Contre : 0

Pour : 37

² Rapport AC 2025/E5/370

31 *Sur rapport d'André ANGELETTI, pour la commission Finances, suivi et évaluation des politiques*
32 *publiques, réunie le jeudi 11 décembre 2025 ;*

33

34 **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**
35 **Réuni en séance plénière le 16 décembre 2025, à Aiacciu**
36 **Prononce l'avis suivant**

37
38 ***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***
39 ***Adunitu in seduta pienaria u 16 di dicembre di u 2025, in Aiacciu***
40 ***Prununzia l'avisu chì seguila***

41
42 En suite de la présentation des orientations budgétaires et du débat qui leur a été consacré
43 lors de la session de l'Assemblée de Corse de novembre 2026, la présentation du budget
44 primitif constitue une étape essentielle du calendrier budgétaire de la Collectivité de Corse.

45 En vertu de ses compétences, la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts
46 matériels et moraux de la Corse et des Corses, déploie des politiques publiques ayant
47 vocation à façonner un modèle de développement durable et équitable, levier indispensable
48 pour promouvoir une société émancipée et solidaire.

49 Malgré son organisation institutionnelle unique et des compétences spécifiques, la
50 Collectivité de Corse dispose des recettes fiscales relevant des strates départementales et
51 régionales de droit commun. Cette structure de ses recettes, sous-dimensionnée en
52 comparaison des collectivités de strate régionale comparable, ne permet ni de répondre aux
53 besoins des territoires, ni d'agir sur les transitions écologique et économique à hauteur des
54 investissements essentiels à réaliser. La nécessité d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et
55 financier, posée, étayée et réitérée à de multiples reprises depuis la délibération du 5 juillet
56 2023, Autonomia, revêt une importance cruciale.

57 Le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 a permis d'éclairer le contexte national et
58 les grandes masses du présent document. Le projet de loi de Finances 2026 présume d'une
59 nouvelle baisse des recettes fiscales des collectivités : si l'impact des différents dispositifs
60 demeure à évaluer, il fige la dynamique de certaines recettes.

61 Toutes les collectivités territoriales sont ainsi contraintes d'opérer des choix drastiques de
62 gestion.

63 Le DOB 2026 a également permis de rappeler les décisions stratégiques indispensables au
64 développement des territoires, qui doivent être prises au niveau de l'Etat, pour établir une
65 projection fiable de la trajectoire financière de la CDC, en mobilisant notamment et
66 massivement l'enveloppe du PTIC.

67 Ce cadre financier contraint limite donc en partie les choix budgétaires de l'Assemblée de
68 Corse, sans pour autant que le Conseil exécutif renonce à ses fondamentaux politiques et
69 aux priorités qu'il souhaite soutenir en 2026.

70 C'est à la lumière des chiffres de l'exécution qu'il est proposé de construire un budget
71 primitif consolidant les programmations budgétaires et sanctuarisant :

- 72 - **Un haut-niveau d'investissements (315 millions) ;**
- 73 - **Un recours maîtrisé à l'emprunt (115 millions) ;**
- 74 - **La maitrise des dépenses de fonctionnement** (1,19 Md€, dont 60 M€ de DCT
75 complémentaire), dans le droit fil, de l'année 2025.
- 76 En fin d'exercice, en matière de dépenses de personnels, il convient de noter que les effectifs
77 sont en diminution de 41 postes. **Le coût de la masse salariale est ainsi en diminution par**
78 **rapport à l'année antérieure, pour la première fois depuis 2018.** La revue générale des
79 dépenses menée en début d'année a permis de prendre des mesures de gestion volontaristes,
80 sans attenter à la politique sociale de la Collectivité de Corse.
- 81 - **La poursuite de la mobilisation des recettes** : outre le PITC, le pilotage des recettes sera
82 renforcé, à l'instar de la gestion des crédits de la maquette FEDER-FSE+ 2021-2027.
83 Depuis le précédent comité de suivi de janvier 2025, les taux de programmation et de
84 consommation se sont considérablement améliorés.
- 85 La programmation est passée de 3 % à **42.36 %** en décembre 2025. Plusieurs millions
86 d'euros de crédits européens ont été programmés (48M€) et sont en cours de certification.
87 Ces résultats confirment la capacité de la Collectivité de Corse à atteindre les objectifs fixés,
88 notamment le seuil de dégagement d'office de 16 millions d'euros prévu pour la fin de
89 l'année, qui sera atteint, voire dépassé.
- 90 La première partie du document revient ainsi sur le cadrage budgétaire (A), en retraçant
91 les grands équilibres du Budget Primitif (1), les ressources de la CDC (2) et en opérant un
92 focus sur la gestion de la dette (3). La programmation financière est ensuite présentée (4),
93 avant que ne soient analysés le détail des dépenses (5) et les opérations d'ordre (6).
- 94 La deuxième partie du document présente la ventilation des crédits budgétaires par
95 politiques publiques (B). Les principaux chiffres du budget primitif 2026 font l'objet d'une
96 présentation graphique préalable aux développements.
- 97 **En premier lieu, le CESECC souligne la disponibilité autant que les discussions et**
98 **échanges qui se sont tenus avec M. Gilles GIOVANNANGELI lors de la présentation**
99 **du BP 2026 en commission « finances, suivi, évaluation des politiques publiques ».**
- 100 **Par ailleurs, le CESECC se félicite que l'une de ses préconisations, visant à la**
101 **présentation et à l'adoption d'un BP en fin d'année civile, soit mise en œuvre par la**
102 **Collectivité de Corse pour l'exercice 2026, et souligne l'effort technique et administratif**
103 **fait.**
- 104 **En revanche, le CESECC alerte à nouveau sur le fait que ce rapport, extrêmement**
105 **important, complexe et volumineux, a été reçu tardivement.**

106 **Ce point relatif aux délais doit donc nécessairement être amélioré, autant dans un souci**
107 **d'efficience, que pour permettre au Conseil de remplir pleinement ses missions.**

108 **D'un point de vue général, le CESECC entend la nécessité, dans la perspective de la**
109 **construction d'un statut d'autonomie, pour la Collectivité de Corse, de négocier un**
110 **pacte budgétaire fiscal, et financier avec l'Etat couplé à une mobilisation accrue du**
111 **PTIC.**

112 **Sans cette avancée, la Collectivité de Corse ne pourra maintenir, à l'avenir, un niveau**
113 **d'investissement à hauteur des besoins identifiés.**

114 **Le CESECC est néanmoins conscient que l'équation budgétaire est particulièrement**
115 **complexe tant le contexte économique et financier du budget 2026 de l'Etat demeure**
116 **préoccupant au regard de la crise politique actuelle.**

117 **I/ SUR LE CADRE BUDGETAIRE :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 144 738 351	1 304 706 212	379 878 229	219 910 368
Opérations d'ordre (Opérations patrimoniales, autofinancement et amortissement)	283 982 021	124 014 160	224 014 160	383 982 021
TOTAL	1 428 720 372	1 428 720 372	603 892 389	603 892 389
Total général	Dépenses	2 032 612 761	Recettes	2 032 612 761

118

119 **Le CESECC constate que le BP 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de**
120 **2,032 Md€ en hausse de 2 % par rapport au BP 2025 (Soit + 40 M€).**

121

122 **LES GRANDS EQUILIBRES :**

123 L'épargne brute s'établit à **159,967 M€**, contre **162,922 M€** en 2025 ; soit une baisse de -
124 1,81 %.

125
126 Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **183,823 M€** (contre **187,708**
127 M€ en 2025), majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges
128 exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette.

129
130 L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au
131 financement de l'investissement. Au budget 2026, le taux d'épargne prévisionnel s'établit
132 à **12,38 %**.

133
134 La capacité de désendettement au 1er janvier 2026 sera de **7,31 années**.

135
136 L'épargne nette s'établit à **99,968 M€** (**contre 100,922 M€ en 2025**). Il s'agit du taux
137 d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les
138 dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

139
140 Le **CESECC constate**, concernant ces grands équilibres :

- 141
142 - Une légère baisse de l'excédent brut de fonctionnement ;
143 - Une stagnation de l'épargne brute ;
144 - Une stagnation de l'épargne nette entre le BP 2025 et le BP 2026 ;
145 - Des indicateurs de solvabilité en légère dégradation ou stagnation mais qui restent
146 cependant en deçà des seuils d'alerte.

147
148 D'un point de vue général, le **CESECC s'inquiète à nouveau** de la baisse de l'épargne de
149 la Collectivité de Corse depuis l'exercice 2022.

150
151 Le **CESECC note toutefois** que cette tendance touche l'ensemble des départements et
152 régions.

153
154 **LES RECETTES :**

155 D'un point de vue général le **CESECC constate** que la projection des recettes de la
156 Collectivité, pour cet exercice 2026, est de +2 %.

157 Pour rappel, il était de +1,2 % en 2024 et +0,8% en 2025 et se situait aux alentours des
158 +3% annuel entre 2018 et 2022.

159 Le projet de budget primitif pour 2026 présente un montant de recettes de 2,032 Md€ **en**
160 **hausse** par rapport au BP 2025 (1,992 Md€).

161
162 Les recettes réelles (hors opérations d'ordre) s'établissent à 1,524 Mds en hausse de 2,54%
163 (+37,715 M€) par rapport à 2025 (1,486 Md€) :

- 164
165 - **Les recettes de fonctionnement** avec un volume de 1,304 Mds sont en hausse de
166 1,96 % par rapport à 2025 (1,279 Md€) ;

- 167 - **Les recettes d'investissement** sont proposées à hauteur de **219 M€**, soit une hausse
168 de **6,11 %** par rapport à 2025 (207 M€).

169
170 Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à 115 M€ lequel représente 7,54 % des recettes
171 réelles totales du BP 2026 ; quasi-identique à 2025.

172
173 → **Les recettes de fonctionnement :**

174 Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 1,304 Mds. Elles affichent une
175 hausse de 1,96 % par rapport à 2025 soit + 25 M€.

176
177 **Le CESECC entend** que ces prévisions de recettes sont estimées sur une base prudentielle,
178 conformément aux projections présentées lors des orientations budgétaires 2026, à partir
179 des recettes fiscales estimées au 31/12/2025 et des prévisions nationales définies dans le
180 cadre du projet de loi de finances pour 2026 (toujours dans l'attente d'un vote favorable à
181 l'Assemblée nationale).

182
183 Ces recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en 3 catégories : la fiscalité (directe
184 et indirecte), les dotations et participations et les recettes sectorielles de fonctionnement.

185
186 **De plus, le CESECC note :**

- 187
188 - Que les ressources fiscales (directes et indirectes) sont la principale source de recettes
189 à 800,966 M€ soit 61,39 % des recettes réelles de fonctionnement (en hausse de 3,11
190 % par rapport au BP 2025) soit +22,91 M€ ;
191 - Que les dotations et participations à concurrence de 367,642 M€ sont, minorées du
192 complément de dotation de continuité territoriale complémentaire, quasi-stables par
193 rapport au BP 2025 (-0,11%) ;
194 - La légère baisse des recettes sectorielles de fonctionnement, y compris recettes
195 sociales (fonds APA et PCH, TICPE, RSA ...) de -1,63% (à 114,101 M€) par rapport
196 au BP 2025.
197

198 Par ailleurs, **le CESECC prend à nouveau acte**, relativement à la structure atypique des
199 ressources de la CDC, et spécifiquement concernant la problématique de la TVA :

- 200
201 - Que l'inertie des recettes de la Collectivité de Corse provient, en grande partie, du
202 fait que dans les régions de droit commun la structure de celles-ci se compose à plus
203 de 50% de TVA (impôt dynamique) alors qu'en Corse la part est de seulement 21%
204 (Pour un montant de 257 M€) ;
205 - Que la structure des recettes est donc beaucoup plus favorable aux régions de droit
206 commun, qui voient leurs ressources propres dopées par l'augmentation de la TVA,
207 qu'à la Collectivité de Corse ;
208 - Que cette situation résulte des négociations menées dans le cadre de la fusion des
209 trois Collectivités ; négociations aboutissant à privilégier un montant de dotations
210 directes de l'Etat vers la CDC supérieur aux autres régions et départements mais
211 avec une redistribution de TVA réduite ;

- 212 - Que ce système n'est plus cohérent et équitable à l'heure actuelle et doit faire l'objet
213 d'une négociation rapide afin d'aboutir à un résultat efficient pour les finances de la
214 CDC ;

215

216 Concernant les recettes sectorielles de fonctionnement, **le CESECC s'interroge à nouveau**
217 sur le montant perçu de la taxe Barnier telle qu'elle est prévue par le code des impôts
218 (articles L423-47 et L423-48) ; montant qui semble insuffisant vu le nombre, sans cesse
219 croissant, d'entreprises de transports maritimes embarquant des passagers à destination
220 d'espaces naturels protégés (définis par l'article 322-9 du code de l'environnement).

221

222 Sur les dotations et participation, et plus précisément concernant la dotation de continuité
223 territoriale, **le CESECC entend** que les négociations avec l'Etat ont permis d'obtenir en
224 novembre dernier un abondement de 60 M€ en commission des finances de l'Assemblée
225 nationale.

226

227 Néanmoins, **il ne peut s'empêcher d'être à nouveau inquiet** qu'un système pérenne
228 contractualisé ne soit toujours pas mis en place avec l'Etat afin de porter le montant global
229 de la DCT annuelle à un niveau correspondant aux coûts actualisés des dessertes maritimes
230 et aériennes.

231

232 Figée depuis 2010, l'absence d'indexation constitue une perte mécanique de recettes
233 considérable, alors qu'elle doit financer un service public dont les coûts augmentent de
234 façon exponentielle.

235

236 Une indexation de la DCT sur la T.V.A. depuis 2017 aurait permis de générer 40 millions
237 d'euros de recettes supplémentaires par an, ce montant serait même porté à 100 millions
238 d'euros si elle l'avait été depuis 2009.

239

240 Parallèlement, **le CESECC s'inquiète et s'interroge**, concernant la DGF, de sa stagnation
241 continue dans un fort contexte inflationniste et d'augmentation des coûts pour les
242 collectivités en général.

243

244 Plus globalement, et concernant les dotations et participations, **le CESECC note** une
245 stagnation sur l'année 2025.

246

247 → **Les recettes d'investissement**, hors emprunt, s'inscrivent en hausse de 9,85% pour
248 104,910 M€ (BP 2025 : 95,502 M€).

249

250 Pour le BP 2026, **le CESECC prend note** que cette hausse résulte essentiellement d'une
251 augmentation des recettes sectorielles d'investissement provenant en grande partie du
252 chapitre 908 « transports » (opérations de modernisation d'infrastructures cofinancées par
253 l'Europe au titre du FEDER, par l'Etat au titre de différents programmes contractualisés par
254 PEI, PTIC Relance, FMA, DSID, CPER et par la participation des communes dans le
255 cadre des aménagements de traverses).

256

257 **LES DEPENSES :**

258 Le montant des dépenses réelles proposées au BP 2026 s'établit à 1,525 Mds soit une hausse
259 de 2,45 % par rapport au BP 2025 (PM : 1,486 Md€).

260 Elles sont réparties comme suit :

263 En fonctionnement : 1,145 Mds contre 1,111 Mds en 2025, soit une augmentation de
264 +3,01.

266 En investissement : 379,878 M€ contre 375,583 M€ au BP 2025 en hausse de 1,14%.

268 **Le CESECC rappelle** que les dépenses d'investissement s'établissaient à 423,457 M€ en
269 2023 ; soit une baisse de quasi 10% sur les trois derniers exercices.

271 La poursuite d'un investissement conséquent devra nécessiter, à l'avenir, des choix
272 vertueux, être couplée à une rationalisation des dépenses et à l'obtention, à terme, de
273 ressources supplémentaires (transfert de fiscalité, renforcement des programmations
274 contractualisées avec l'Etat et l'Union Européenne etc.).

276 **EN CE QUI CONCERNE LA PROGRAMMATION FINANCIERE :**

277 Comme évoqué lors du DOB 2026, les engagements pluriannuels représentent un point
278 important dans la gestion budgétaire de la Collectivité notamment par rapport à la structure
279 du stock d'engagement.

280 A cet effet, le montant des autorisations nouvelles proposées au BP 2025 s'établit à 645,643
281 M€ en forte baisse (-29,31%) par rapport au BP 2025 (913,393 M€).

282 Ce montant comprend 10 M€ d'autorisations pour les dépenses imprévues (5 M€ d'AP et
283 5M€ d'AE).

284 Ces autorisations se répartissent ainsi :

- 285 - En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de
286 304 615 660 € en baisse de -48% (2025 : 584 265 276 €) ;

287 Sur ce point, **le CESECC note** que cette diminution s'explique en grande partie par le
288 rappel au droit formulé par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur les
289 finances de la Collectivité de Corse. En effet, les dotations de fonctionnement versées aux
290 agences, offices et satellites ne doivent plus être inscrites en AE, mais uniquement en
291 crédits de paiement de fonctionnement (CPF).

- 292 - En section d'investissement, un montant d'autorisations de programmes (AP) de
293 331 026 924 € en hausse de 3,73 % par rapport à 2025 (rappel : 319 127 738 €,).

294 **Le CESECC prend note du montant des autorisations de programme et d'engagement**
295 **de la collectivité de Corse au BP 2026 et encourage les efforts de toilettage effectués :**

- 296 - Le montant des AP nouvelles pour le budget primitif 2026 s'établit à 331 026 924 €
297 (hors AP de dépenses imprévues d'un montant de 5 M€) ;
298 - Le montant des AE nouvelles proposées est de 304 615 660 € (hors AE de dépenses
299 imprévues de 5 M€).

300 **Le CESECC encourage** la volonté de la Collectivité de Corse de renforcer le suivi de la
301 caducité des aides non consommées.

302 Concernant les crédits de paiements (CP), **le CESECC entend** que lors de l'exécution du
303 budget 2025 une décision modificative (DM) sera prise afin d'affecter des crédits de lignes
304 sous consommées vers des lignes sur consommées pour combler des besoins non satisfaits
305 sur l'exercice.

306 **SUR LA DETTE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE :**

307 Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à
308 1 168 946 794€.

309
310 En comparaison à l'exercice précédent, l'encours de la dette a augmenté de 4,5 %, soit
311 50,333 M€, sur l'année 2025 (1 118 612 807 € en 2025).

312
313 Cette augmentation est liée aux emprunts réalisés lors de l'année écoulée à hauteur de
314 111,610 M€.

315
316 Concernant la dette proprement dite, **le CESECC ne peut que constater** que celle-ci ne
317 cesse de croître d'année en année passant de 879,898 M€ en 2021 à 934,671 M€ en 2022,
318 997,868 M€ en 2023, 1 044 Mds en 2024, 1 118 Mds en 2025 à 1,168 en 2026 avec des
319 projections futures également à la hausse ; soit une moyenne d'environ 50M€ par an sur
320 les 5 derniers exercices.

321
322 Inévitablement, la poursuite de cette trajectoire entraînera rapidement des arbitrages
323 financiers et des choix d'investissements forts qui entraîneront des conséquences négatives
324 sur certaines politiques publiques d'importance.

325
326 **Pour rappel, la dette était de 776 M€ en 2018.**

327
328 Ceci est inquiétant même si les différents ratios restent toujours, pour l'heure, en deçà des
329 seuils prudentiels.

330
331 → **Les ratios d'analyse :**

332
333 Dette / Epargne brute : 7,31 ans

334 Dette / Recettes réelles de fonctionnement : 89,59 %
335 Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement : 2,45 %
336 Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : 4,98 %
337
338 **NB :** Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences
339 relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux
340 moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

341

342 **II/ SUR LES DIFFERENTES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES CREDITS**
343 **AFFECTES :**

344
345 **Concernant les politiques publiques, le CESECC effectue les remarques suivantes :**

346 **Dans le domaine de la culture :**

347 **Le CESECC note** une légère hausse du budget alloué à la culture lors du Budget primitif
348 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui permet de retrouver le niveau de
349 2024.

350 Le CESECC alerte sur l'allongement et l'incertitude des délais de paiement, qui constituent
351 un facteur majeur d'insécurisation pour les acteurs, en particulier pour les projets qui se
352 déplient sur plusieurs exercices budgétaire.

353 **Le CESECC rappelle** que la culture est un facteur important de cohésion sociale et que la
354 Corse souffre toujours, dans ce domaine, d'un fort retard infrastructurel.

355 Enfin, **le CESECC estime** que le déploiement d'une véritable politique de soutien aux
356 communes visant à développer des programmations artistiques insulaires s'avère
357 opportun.

358 **Concernant la langue Corse :**

359 Si **le CESECC souligne et se félicite** des efforts fait concernant la politique linguistique
360 « langue corse » **il appelle** la Collectivité de Corse à poursuivre cette trajectoire de
361 renforcement sur les exercices à venir.

362 **Dans le domaine social :**

363
364 **Le CESECC exprime, à nouveau, son inquiétude** face au basculement, de plus en plus
365 important, de personnes bénéficiaires du régime de l'Allocation de Solidarité Spécifique
366 (ASS) vers le Revenu de Solidarité Active (RSA) et des conséquences que cela aura en
367 termes budgétaires à court et moyen termes.

368
369 Par ailleurs, **le CESECC souhaite** qu'une réflexion soit menée concernant la mise en place
370 de dispositifs extra legem afin de lutter encore plus efficacement contre la précarité.

371

372 Enfin, le **CESECC s'interroge**, relativement à la conférence sociale, sur son éventuelle
373 tenue et relance, dans les semaines ou mois à venir.

374

375

376 **Concernant le tarif « diaspora » :**

377

378 **Le CESECC**, même s'il est conscient des difficultés et contraintes résultant tant du droit
379 français qu'europeen, **rappelle** les délibérations votées par l'Assemblée de Corse relatives
380 au « tarif diaspora » (6/11/2020, 26/3/2021) en en définissant précisément et strictement
381 les bénéficiaires.

382

383 Il **alerte à nouveau** la CDC sur cette problématique fortement impactante pour les Corses
384 de l'extérieur, d'autant plus que le « tarif résident » est accordé sur le seul critère de justifier
385 d'un domicile fiscal en Corse (y payer l'impôt sur le revenu), et exclut les membres de la
386 diaspora qui acquittent l'impôt sur leur résidence en Corse.

387

388 Il **rappelle** également que l'Etat Italien, par décret du 9 septembre 2025, non sanctionné
389 par l'Europe, vient de mettre en place un « tarif diaspora » très avantageux au profit des
390 sardes résidant dans la péninsule sur la base notamment de critères familiaux très larges
391 (parents aux premier et second degrés).

392

393 **Sur le plan environnemental :**

394

395 Concernant la protection de l'environnement et des biodiversités, **le CESECC souligne** la
396 création d'une démarche régionale de gestion de la fréquentation coordonnée à l'échelle de
397 la montagne.

398

399 Cette approche progressive vise à doter la Corse d'un outil permanent d'analyse et d'aide à
400 la décision au service des collectivités gestionnaires et de l'observation.

401

402 **Le CESECC propose** que cette démarche s'étende à la fréquentation des sites littoraux
403 (plages) et de l'espace marin afin d'éviter des réglementations différentes à l'aune des
404 conseils de gestion ou de pilotage des sites comme celles des communes ou comité de
405 pilotage.

406

407 Cela devient d'autant plus urgent que le schéma des ENS propose l'aménagement de
408 nouveaux sites ouverts aux visiteurs ; ainsi serait définie véritablement une politique
409 régionale de fréquentation touristique cohérente lisible et équitable.

410

411 Par ailleurs, si la Collectivité de Corse réitère, une nouvelle fois, sa volonté de faire de la
412 Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de
413 l'environnement (Axe 3 du rapport), **le CESECC s'étonne** du faible montant des crédits
414 alloués (4%) pour réaliser cet objectif.

415

416 De manière plus globale, **le CESECC ne peut constater** que la politique « protection de
417 l'environnement et des biodiversités » est l'une des moins bien dotées au sein de ce BP.

418
419 Enfin, **le CESECC souhaite** que le budget unique de la Collectivité de Corse intègre à
420 nouveau, en son annexe, le budget vert (loi de finances 2023) qu'elle avait amorcé en 2024.

421 **Concernant le développement du tourisme :**

422
423 La promotion sans cesse plus importante de la destination Corse dans le cadre du
424 développement touristique menée par l'ATC, avec des moyens financiers importants,
425 entraîne des conséquences environnementales et sociétales indéniables.

426
427 Aussi, **le CESECC suggère** qu'une étude précise soit menée afin d'en évaluer les impacts
428 directs à l'aide d'indicateurs fiables dans le but de parvenir à un juste équilibre.

429
430 **Dans le domaine de l'agriculture :**

431 **Le CESECC alerte avec gravité** sur la situation critique que traverse aujourd'hui
432 l'agriculture corse. L'inaction n'est plus une option. Il est désormais impératif que les
433 communes, aux côtés de la Collectivité de Corse (CDC), s'engagent sans délai à la
434 constitution de véritables réserves foncières agricoles.

435 Sans maîtrise du foncier, aucune politique agricole productive, structurée et ambitieuse ne
436 pourra voir le jour.

437 La profession agricole est à bout de souffle. Privée de visibilité, confrontée à une pression
438 insoutenable et à l'absence de perspectives claires, elle ne peut ni se projeter ni assurer le
439 renouvellement des générations. Cette situation met directement en péril la capacité de la
440 Corse à produire pour nourrir sa population.

441 Une agriculture nourricière n'est plus un choix politique parmi d'autres : c'est une nécessité
442 stratégique et une urgence absolue.

443 **Le CESECC dénonce** avec la plus grande fermeté les orientations actuellement envisagées
444 concernant les fonds européens. Le recentrage du second pilier de la Politique Agricole
445 Commune (PAC) au niveau de l'État, alors même que celui-ci est aujourd'hui géré par la
446 Région, constituerait un recul inacceptable en matière de gouvernance territoriale. Il
447 priverait la Corse de sa capacité à adapter les politiques agricoles à ses réalités spécifiques.

448 À cela s'ajoute l'annonce d'une baisse des enveloppes financières, qui viendrait porter un
449 coup sévère à un secteur déjà fragilisé.

450 Cette double menace, recentralisation et diminution des moyens est politiquement
451 irresponsable et économiquement dangereuse.

452 Aussi, le **CESECC exige** le maintien d'une gestion régionale du second pilier de la PAC,
453 le respect du principe de subsidiarité, ainsi que des moyens financiers à la hauteur des
454 enjeux. Faute de décisions fortes et immédiates, c'est l'avenir même de l'agriculture Corse,
455 de son foncier et de sa souveraineté alimentaire qui sera compromis.

456 **Le CESECC prend acte du BP 2026.**

457 **La Présidente,**

458 **Marie-Jeanne**
459 **NICOLI**